



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël

Question écrite n° 33638

## Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des bédouins du Néguev. Ce sont des populations palestiniennes d'Israël et possèdent à ce titre la citoyenneté israélienne. Le parlement israélien a approuvé en première lecture, le 24 juin 2013, la loi Praver-Begin qui prévoit la destruction totale de 36 villages et le déplacement forcé des 70 000 bédouins qui y vivent, pour les contraindre à s'installer dans les zones urbaines sous-équipées de 7 villes de regroupement, frappées par le chômage et le délitement social. Cependant, avant même l'approbation de la loi par le parlement, des villages bédouins comme celui d'Al Araqib ont déjà été détruits à de nombreuses reprises depuis juillet 2010. Cette loi doit encore faire l'objet de deux lectures avant d'être adoptée ou rejetée. Elle est en contradiction avec la recommandation du comité des Nations-unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (2011), qui a demandé à Israël de renoncer à l'évacuation forcée des habitants bédouins et de cesser les démolitions de leurs maisons et villages « non reconnus ». Par ailleurs, le tribunal international Russell sur la Palestine parle non seulement d'une politique d'*apartheid* mais encore, d'un "sociocide" pour qualifier la politique israélienne à l'encontre des Bédouins. En juillet 2012, le Parlement européen a également demandé à Israël de retirer le plan Praver. La France est en faveur de la création d'un État palestinien souverain et viable, vivant en paix aux côtés d'Israël et c'est la voie de la négociation qui est privilégiée. Il lui demande donc quelle sera la position de la France à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Villaumé](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33638

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7611

**Question retirée le :** 30 juillet 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)